

**MAIRIE
DE
BRÉZÉ**

13, rue du Stade
CIDEX 3 bis
49260 BRÉZÉ

Tél. : 02.41.51.62.07.

Fax. : 02.41.51.62.99.

Séance du Conseil municipal du 5 Octobre 2016

Étaient présents : Mmes Mrs : NIORT André Maire, VASSEUR Nathalie, DENIS Michel, MAURICET Jean-Paul LACASSIN Nelly Adjoints, ONILLON Florence, VAHÉ Éric, HALTEAU Philippe MARTIN Juliette, HUET Murielle, Conseillers municipaux

Étaient excusés : BRUNET Nadine GUILLOT Jean-François, POROU Noël, RICHART Dominique, PAVILLON Thierry

1°) Salle des Loisirs - Tarifs vaisselle

Suite au renouvellement de la vaisselle de la salle des Loisirs, le Conseil municipal décide d'actualiser les tarifs comme suit à compter du 1^{ER} Janvier 2017:

- **Le couvert complet « Mariage » = 1,50€**
 - 2 assiettes plates
 - 1 assiette à dessert
 - 2 verres ballon
 - 1 flûte
 - Couteau, fourchette et petite cuillère
 - Tasse à café + soucoupe
- **Le couvert complet « Standard » = 0,90€**
 - 1 assiette plate
 - 1 assiette à dessert
 - 1 verre ballon
 - Couteau, fourchette et petite cuillère
- **Couverts seuls = 0,50€**
 - Couteau
 - Fourchette
 - Petite cuillère
- **La douzaine de verres ballon = 0,80€**
- **La douzaine de flûtes = 0,90€**

Tarifs en cas de casse ou de non restitution :

Désignation	Facturé aux locataires en cas de casse ou de non restitution
Assiette plate	2,10 e
Assiette à dessert	1,40 €
Couteau	1,25 €
Fourchette	0,60 €
Petite cuillère	0,35 €
Verre ballon	0,70 €
Flûte	1,30 €
Tasse à café	1,40 €
Soucoupe	0,45 €
Plat ovale	9,85 €
Corbeille à pain	3,60 €
Pichet	2,40 €

2°) Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannage réalisées entre le 1^{er} septembre 2015 et le 31 Août 2016 sur le réseau de l'éclairage public

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour dépannage du réseau de l'éclairage public
Montant de la dépense 414.83€
Taux du fonds de concours 75%
Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 311.12€

3°) Désignation des coupes de bois - exercice 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

1°) Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2017 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessus (coupes réglées)

Nom de la forêt	N° parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt communale de BREZE	1-U	1,99	Rase - peuplier	VENTE

Et confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2017 des coupes :

- Bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement
- **Vente à la diligence** par l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si les opportunités se présentent
- (en fonction des propositions reçues, le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois)

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération

4°) Projet d'achat de jeux de plein air et Noël des Enfants

- ✓ Le Conseil municipal donne son accord pour un projet de jeux de plein air au Square Marguerite Loubaud
- ✓ La Commission doit travailler pour le choix et l'emplacement de celui-ci

Noël des Enfants

- ✓ Le Conseil municipal décide de faire un Noël au profit des familles Brézéennes ayant un enfant de moins de 12 ans ;

5°) Approbation de la convention passée avec Monsieur RABINEAU Exploitant les parcelles au lieudit « sous Tiron »

Le Conseil municipal

- ✓ **approuve** la convention annuelle passée avec Monsieur RABINEAU concernant les parcelles situées au lieudit « Sous-Tiron »